

MAIRIE DE SAINT-LARY-SOULAN

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

*Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie (salle polyvalente),  
le lundi 25 mai 2020 à 19 heures.*

*Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 13 mai 2020  
l'accès du public à la salle de réunion sera restreint.*

*Affiché, le 20 mai 2020*

**ORDRE DU JOUR**

<b>Point n°</b>	<b>Dossier</b>
1	INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX.
2	ÉLECTION DU MAIRE.
3	FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.
4	ÉLECTION DES ADJOINTS.
5	CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ.
6	ÉLECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ.
7	DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIVU AURE NÉOUVIELLE.
8	INFORMATIONS DIVERSES.